



**MINISTÈRE
DES ARMÉES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Plan Blessés 2023-2027

Accompagner les militaires blessés et leurs familles



Édito

de Sébastien Lecornu, ministre des Armées et de Patricia Miralles, secrétaire d'État auprès du ministre des Armées, chargée des Anciens combattants et de la Mémoire

« un plan pour tous nos blessés et leurs familles, toutes les blessures, tout le parcours et tout l'entourage »



Le 13 juillet 2022, le président de la République a fixé un cap clair : « garantir aux blessés, aux familles, une prise en charge immédiate, durable, adaptée et bienveillante en cas de blessures ou de

décès en service ». Le ministère des Armées avait dès lors pour mission d'apporter des modifications structurelles à sa politique en faveur des blessés, et sur certains aspects de changer de fond en comble.

Ce plan du ministère des Armées y répond. C'est un plan d'actions qui a mis le militaire blessé, d'aujourd'hui comme d'hier, au centre. Il tire son architecture, ses avancées et ses expérimentations des demandes de nos soldats et de leurs proches, du vécu de nos anciens combattants, des retours d'expérience des plans précédents, de l'ambition du chef d'état-major des armées et de la mobilisation de tous les services du ministère et des associations qui accompagnent les blessés.

Nos soldats comme nos anciens combattants nous l'ont dit à de nombreuses reprises : si l'institution militaire fait déjà beaucoup pour ses blessés, avec par exemple la mise en ligne de certaines démarches, le parcours du blessé demeure encore trop souvent un parcours du combattant solitaire, synonyme d'incompréhensions, d'épreuves, parfois de retour du traumatisme ou de désespoir. Certaines procédures sont devenues inadaptées à l'évolution des blessures, notamment de la blessure psychique. D'autres témoignent de pratiques insensibles et n'ont plus leur place dans le parcours du blessé.

L'objectif premier de ce plan, il est bien de faire que la seule préoccupation du soldat soit celle de se soigner et de se reconstruire ! Il faut pour cela une approche globale de la blessure, qui ne s'arrête ni à son traitement immédiat, ni à un type de blessure ou à une seule institution.

C'est dans cette perspective que nous avons construit un plan qui prend en compte tous les blessés - qu'ils soient d'active, de réserve ou anciens combattants -, toutes les blessures - physiques ou psychiques -, tout leur parcours - de l'occurrence de la blessure jusqu'à la réhabilitation - et tous les aspects de leur quotidien - des démarches administratives jusqu'à la situation de leur famille.

Fondement des difficultés dont nous parlent nos soldats d'active comme nos anciens combattants, l'accès aux droits marque le premier volet de ce plan, et va connaître un changement en profondeur par une démarche de simplification inédite.

L'inversion de la charge de la preuve, l'application de principes qui fondent la relation de l'administration avec les administrés comme le « dites-le nous une fois » ou la présomption de bonne foi vont grandement faciliter l'accès aux droits pour nos blessés. Désormais, c'est l'administration des Armées qui devra fournir les documents liés à la blessure et non le blessé. La mutualisation de certaines demandes et expertises, comme pour la pension militaire d'invalidité (PMI) et Brugnot, l'automatisation de certains renouvellements comme pour la PMI ou la mise en place d'expertises sur pièce et à distance viendront renforcer cette simplification. Des droits seront également étendus, notamment grâce à la réparation intégrale.

Cette facilitation de l'accès aux droits, aux soins et à l'information sera portée par la mise en place du site de la maison numérique des blessés, qui centralisera à terme l'ensemble des informations, des démarches à faire mais aussi des documents avec la mise en place d'un coffre-fort numérique.

Deuxième avancée majeure de ce plan, il vient apporter une prise en charge plus robuste et plus complète encore de la blessure psychique des militaires. Cette partie du plan porte ainsi trois objectifs : mieux prévenir, mieux diagnostiquer, mieux soulager. L'ensemble des enjeux, internes comme externes, en matière de diagnostic, d'accès aux droits et aux soins, de réhabilitation et de reconstruction se trouvent concernés par ce plan. Dispositif expérimental qui a fait ses preuves et qui illustre cette ambition sur la blessure psychique, les maisons Athos seront portées de 4 à 10 sur la durée du plan.

À l'image du dispositif Athos, l'ensemble des aspects de la reconstruction seront pris en compte, qu'il s'agisse de la reconstruction, la reconnaissance ou du soutien à apporter aux familles de blessés ou aux familles endeuillées. C'est ainsi que des initiatives autour de la reconstruction par le sport avec le village des blessés du Centre national des sports de la défense, du pôle de réhabilitation physique et psychique de l'Institution nationale des Invalides, du dispositif Défense-mobilité ou des emplois réservés seront densifiées.

Les familles font partie intégrante de la reconstruction et doivent être pleinement intégrées et surtout soutenues : une meilleure sensibilisation aux syndromes de stress post-traumatique, le développement des maisons des familles en Hôpital d'instruction des armées ou des SAS familles, de mise en place de répit pour les familles de blessés, une offre renouvelée d'assistance aux familles de blessés ou aux familles endeuillées devront y concourir.

Ce plan est un fil ininterrompu tissé sur l'ensemble du parcours du blessé, de la blessure jusqu'à la reconstruction. Il doit rappeler que le ministère des Armées ne laisse aucun blessé de côté, ni aucune famille. Clemenceau l'avait dit en son temps : « ils ont des droits sur nous ». Ce plan en est une nouvelle concrétisation.

SOMMAIRE

PLAN D'ACTION 2023-2027 RELATIF À L'ACCOMPAGNEMENT DES MILITAIRES BLESSÉS ET DE LEURS FAMILLES.....	6
BILAN SYNTHÉTIQUE DU PLAN D'ACTION 2019-2022	6
OBJECTIFS DU PLAN D'ACTION 2023-2027	6
BÉNÉFICIAIRES DU PLAN D'ACTION.....	7
ÉCHÉANCES.....	7
12 MESURES PHARES.....	8
CHANTIER 1 : SIMPLIFIER LES DEMARCHES ET LE SUIVI POUR UN MEILLEUR ACCES AUX DROITS	9
AXE 1 : DÉTECTER. AMÉLIORER LA DÉTECTION ET LA PRISE EN CHARGE INITIALE.....	10
AXE 2 : SUIVRE. CONSOLIDER LE SUIVI ÉPIDÉMIOLOGIQUE.....	10
AXE 3 : PILOTER. AMÉLIORER LA COORDINATION ET LA GOUVERNANCE.....	10
FOCUS : FACILITER, AUTOMATISER ET AMÉLIORER LES DÉMARCHES ET BÉNÉFICIE DES DROITS DES MILITAIRES BLESSÉS	10
AXE 4 : SIMPLIFIER. SIMPLIFIER LES DÉMARCHES ADMINISTRATIVES.....	11
AXE 5 : FORMER. AMÉLIORER LA FORMATION DU PERSONNEL ET LA SENSIBILISATION DES FAMILLES.....	11
AXE 6 : COMMUNIQUER. AMÉLIORER L'ACCÈS À L'INFORMATION	11
FOCUS : MAISON NUMÉRIQUE DES BLESSÉS MILITAIRES ET DES FAMILLES	12
CHANTIER 2 : RENFORCER L'ACCOMPAGNEMENT ET LES PARCOURS DANS LA DURÉE	12
AXE 7 : RÉPARER. DÉVELOPPER LES DISPOSITIFS DE RÉPARATION ET DE RECONNAISSANCE.....	12
AXE 8 : RECONSTRUIRE PAR LE SPORT. DÉVELOPPER LA RECONSTRUCTION PAR LE SPORT	13
AXE 9 : EMPLOYER. AMÉLIORER L'EMPLOYABILITÉ	13
FOCUS : MILITAIRES BLESSÉS PSYCHIQUES : OUVERTURE DE LA QUATRIÈME MAISON ATHOS.....	14

PLAN D'ACTION 2023-2027 RELATIF À L'ACCOMPAGNEMENT DES MILITAIRES BLESSÉS ET DE LEURS FAMILLES

Le plan 2023-2027 réunit blessure physique et blessure psychique en prenant en compte l'individualisation du parcours du blessé dans un contexte de haute intensité et de pertes massives.

BILAN SYNTHÉTIQUE DU PLAN D'ACTION 2019-2022

L'objectif du plan d'action ministériel relatif au parcours de rétablissement du militaire blessé psychique, initié en 2019 dans un contexte d'intense engagement opérationnel, était de mettre en place un parcours complet, coordonné et personnalisé de soins, de réhabilitation médico-psycho-sociale et de transition professionnelle, complémentaire à la démarche de soins qui relève du service de santé des armées (SSA).

Il a mobilisé les acteurs du soin et du champ psycho-social autour de la prévention, des parcours de réhabilitation et d'accompagnement vers l'emploi. Favorisant à la fois le rétablissement du militaire blessé psychique et un meilleur accompagnement de sa famille, ce plan s'articulait autour de trois axes :

AXE 1 : AMÉLIORER LA SENSIBILISATION ET LA PRÉVENTION DES MILITAIRES ET DE LEURS FAMILLES

AXE 2 : FAVORISER UNE MEILLEURE RÉHABILITATION PSYCHOSOCIALE DES BLESSÉS PSYCHIQUES



AXE 3 : CONSOLIDER LES DISPOSITIFS D'ACCOMPAGNEMENT VERS L'EMPLOI

La formation et l'information de plusieurs publics sur le stress opérationnel et sur les dispositifs de soutien qui l'accompagnent (préventifs et curatifs), de la prise en charge immédiate du stress opérationnel (PSPO – premiers secours psychologiques en opération) jusqu'à la reconversion du blessé dans le public ou le privé, ont été développés au profit des cadres de contact dans les unités ; du personnel du SSA, projeté ou non ; des blessés et leurs familles ; des familles de militaires projetés ; des anciens militaires et leurs familles via l'Office national des combattants et victimes de guerre (ONaC-VG) et le réseau du service à compétence nationale de l'action sociale des armées (ASA) ; de tous les acteurs du parcours médico-administratif du militaire blessé.

OBJECTIFS DU PLAN D'ACTION 2023

Le plan d'accompagnement des blessés et de leur famille 2023-2027 est inédit dans son ampleur, par le grand nombre d'enjeux qu'il aborde et auxquels il apporte des solutions, et par sa profondeur dans la transformation qu'il entraîne pour le quotidien des blessés et de leurs familles. C'est un plan complet, à l'impact concret et tangible sur le quotidien, qui soutient les innovations et qui sera vivant par les évolutions qui pourront lui être apportées.

Il a été construit autour de six principes directs qui tous, visent à changer le quotidien du blessé quelle que soit l'étape à laquelle il se trouve :



CHANTIER 1 :

SIMPLIFIER LES DEMARCHES ET LE SUIVI POUR UN MEILLEUR ACCES AUX DROITS

CHANTIER 2 :

RENFORCER L'ACCOMPAGNEMENT ET LES PARCOURS DANS LA DURÉE

Chacun répond à des objectifs différents mais tous sont complémentaires et interdépendants. Le premier chantier, dont les mesures participent à la mobilisation et à l'adaptation du ministère et de ses outils aux objectifs fixés en matière de simplification est le fondement du second chantier qui est celui de l'accès et de l'extension des trois. Le troisième chantier, par son approche de la reconstruction et du suivi sur le long terme, vient donner une cohérence globale et une ambition renforcée au plan pour ouvrir, pour chaque blessé, une fenêtre vers l'avenir.

BÉNÉFICIAIRES DU PLAN D'ACTION

- Les militaires blessés physiques et psychiques en service, d'active et de réserve
- Les anciens militaires blessés physiques et psychiques dont la blessure est liée au service
- Les familles des militaires et anciens militaires blessés physiques et psychiques en service

ÉCHÉANCES

Les premiers résultats feront l'objet d'une restitution lors d'un comité de pilotage qui se réunira en juin 2023.

- ce plan vient garantir l'accès aux droits et aux soins par une simplification majeure des démarches pour le blessé et une extension des droits aujourd'hui en vigueur dans certains cas ;
- il vient individualiser la prise en charge dans le temps long ;
- il articule le parcours de soins avec les parcours administratif, psychosocial ou de réinsertion professionnelle ;
- il renforce de manière robuste l'approche de la blessure psychique ;
- il prend en compte les familles éprouvées par la blessure ou le décès du conjoint ;
- il améliore les dispositifs de reconstruction développés, notamment dans une logique territoriale, étendue à l'Outre-mer.

Pour sa mise en œuvre, ce plan nécessite une mobilisation pleine et entière de l'administration du ministère, une réadaptation voire la création de nouveaux outils internes pour mieux accompagner le blessé, une approche qui met le blessé et ses difficultés au centre des nouvelles procédures, un soutien aux initiatives prises par les armées.

Pour y parvenir, le plan s'est organisé autour de **deux grands chantiers** :



12 MESURES PHARES

6 MESURES D'ACCÈS AUX DROITS ET DE SIMPLIFICATION ADMINISTRATIVE

- **Demande unique pour PMI-Brugnot**, avec possibilité de faire la démarche sur papier ou en ligne, et ambition de simplifier l'expertise afin de la rapprocher d'une expertise unique à terme ;



- **Instruction automatique du renouvellement d'une PMI** arrivée à échéance sans solliciter une demande formelle ;



- Mise en place du **site internet Maison numérique des blessés et de leur famille** pour centraliser l'information sur tout le parcours administratif et de reconstruction et donner la possibilité à terme de réaliser l'ensemble des démarches en ligne ;



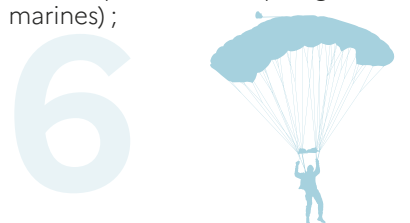
- Mise en œuvre d'un **coffre-fort numérique** pour pouvoir déposer, stocker et retrouver les pièces justificatives ;



- Mise en œuvre du dispositif de **réparation intégrale pour les militaires blessés** du fait d'un événement de guerre ou lors d'une mission opérationnelle ;



- **Qualification de maladie professionnelle de certaines pathologies déclenchées à partir d'un volume ou d'une durée d'activité** (ex : sauts en parachute, de plongées sous-marines) ;



6 MESURES POUR LA RECONSTRUCTION ET L'ACCOMPAGNEMENT DU MILITAIRE BLESSÉ ET DES FAMILLES

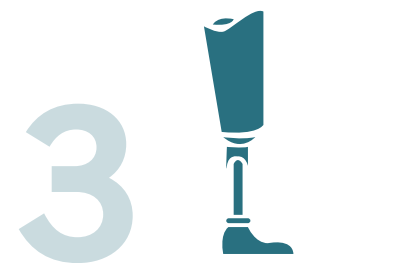
- Développer les dispositifs de réhabilitation, en mettant en œuvre le **pôle de réhabilitation de l'Institution nationale des Invalides, le village des blessés** et en ouvrant **10 maisons Athos** dont au moins une en Outre-mer pour offrir un maillage territorial complet ;



- **Renforcer la sensibilisation de tous sur le syndrome de stress post-traumatique**, particulièrement des commandants d'unité et des familles ;



- **Enclencher le financement des prothèses de sport** à but exclusivement sportif et autres équipements sportifs en faveur des titulaires de PMI ;



- Faciliter l'**attribution de la majoration tierce personne (MTP)** dès que les infirmités pensionnées sont la cause déterminante du besoin d'assistance ;



- **Augmenter la part des blessés dans les emplois réservés des forces armées** et renforcer l'action de Défense mobilité



- **Développer les dispositifs d'accueil des familles éprouvées** comme les maisons des familles au sein des Hôpitaux d'instruction des armées.



CHANTIER 1 :

SIMPLIFIER LES DEMARCHES ET LE SUIVI POUR UN MEILLEUR ACCES AUX DROITS



CONSTAT

La multiplicité des dispositifs de réparation des préjudices subis par les militaires blessés en service nuit à leur lisibilité et engendre une forte complexité.

Si les travaux entrepris lors des précédents plans d'action en faveur des blessés et des familles ont abouti à la mise en place de démarches dématérialisées qui ont largement contribué à réduire les délais de traitement des dossiers, s'agissant des pensions militaire d'invalidité par le service des pensions et des risques professionnels ou des indemnisations des fonds de prévoyance militaire (FPM) et des fonds de prévoyance de l'aéronautique (FPA), il convient de poursuivre cette modernisation et de simplifier encore l'indemnisation des militaires blessés en service ou ayant contracté une maladie en service, mais aussi de rechercher une meilleure réparation des préjudices subis.

Ainsi, des mesures de simplification des démarches et des processus de traitement des demandes devront être mises en oeuvre, à travers notamment l'élargissement des cas d'attribution automatique des droits, la réduction du nombre de démarches et une meilleure accessibilité de celles-ci à travers le développement et l'amélioration des outils numériques.

Cet effort s'impose ; il doit être conduit afin d'éviter au militaire blessé ou sa famille de devoir mener un combat pour la reconnaissance de leurs droits.

Il s'agira par ailleurs de former le personnel encadrant afin qu'il soit lui-même en capacité d'informer et de conseiller les personnes éprouvées. Pour être correctement appliquées, les dispositions doivent en effet être connues du personnel des armées, mais aussi des directions et services.

D'une manière générale, une communication adaptée doit être recherchée afin de mieux faire connaître les nombreux dispositifs. Construits sur l'expérience capitalisée au fil des conflits passés, ils illustrent l'attention portée aux militaires blessés ou tués. Souvent complémentaires, leur nombre peut nuire à la connaissance que les bénéficiaires peuvent en avoir.

Enfin, dans le cadre des évolutions normatives au titre de la loi de programmation militaire, il s'agira de faire évoluer le cadre juridique de la réparation des préjudices subis par les blessés, à travers la consolidation du dispositif de réparation complémentaire, ainsi que, par la mise en place d'une réparation intégrale pour les blessures intervenues dans le cadre de missions présentant un niveau de dangerosité particulier.

OBJECTIFS

- Améliorer la détection et la prise en charge initiale, en simplifiant notamment la phase d'instruction médicale
- Consolider le suivi épidémiologique, développer des évaluations quantitatives et qualitatives, et améliorer le suivi des blessés
- Renforcer la coordination des acteurs pour un meilleur service rendu aux blessés et aux familles
- Simplifier, moderniser, et automatiser autant que faire se peut les démarches administratives et l'accès aux droits, renforcer la réparation des blessures liées au service



- Améliorer la formation du personnel encadrant mais aussi l'information et la sensibilisation des familles et aidants
- Faire connaître les droits et dispositifs par une meilleure communication et développer l'assistance avec une approche territoriale, mêlant aide digitale et accueil humain

PILOTE

EMA, DRHMD

ACTEURS ASSOCIÉS

Armées, SSA, DRHMD, DAJ, SPRP, Gendarmerie nationale, ONaC-VG, mutuelles référencées, EPFP, EMA, SGA, DAJ, SCA, ASA, Igesa, DICOD, CNSD, CNMSS

AXE 1 : DÉTECTER

AMÉLIORER LA DÉTECTION ET LA PRISE EN CHARGE INITIALE



AMÉLIORER LA PHASE D'INSTRUCTION MÉDICALE

- En réduisant le nombre d'avis et d'expertises médicales.
- En poursuivant les actions visant à améliorer les conditions de réalisation de l'expertise.

DÉVELOPPER LA DÉTECTION PRÉCOCE ET ACTIVE

- En adossant la prise en charge médicale à un réseau de soins militaires et en développant la collaboration

avec le réseau médical civil.

- En prenant en compte la latence des manifestations cliniques afin de protéger les droits des blessés.

AXE 2 : SUIVRE

CONSOLIDER LE SUIVI ÉPIDÉMIOLOGIQUE

DÉVELOPPER DES ÉVALUATIONS QUANTITATIVES ET QUALITATIVES

- En poursuivant les travaux en cas d'hypothèse d'engagement majeur.
- En développant des bases statistiques afin de disposer d'une vision d'ensemble de la population suivie grâce à la création de l'observatoire de la santé des militaires.

AMÉLIORER LE SUIVI DES BLESSÉS

- En mettant en oeuvre un système d'information dédié.
- En consolidant les données dans la durée.

AXE 3 : PILOTER

AMÉLIORER LA COORDINATION ET LA GOUVERNANCE

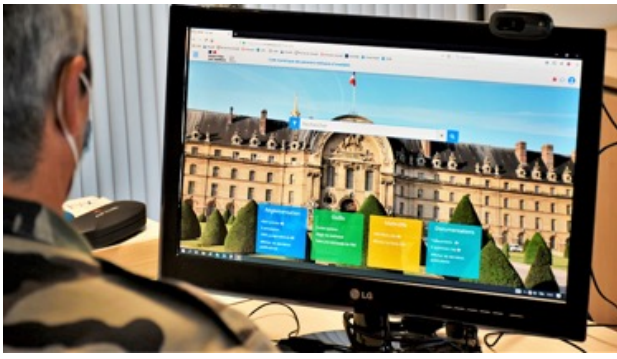
- Renforcer la coordination ministérielle au profit des blessés et mettre en oeuvre un médiateur pour la gestion des cas complexes.
- Stabiliser le dispositif ATHOS.

FOCUS : FACILITER, AUTOMATISER ET AMÉLIORER LES DÉMARCHES ET BÉNÉFICIE DES DROITS DES MILITAIRES BLESSÉS

- **Un droit à reconnaissance et à réparation des militaires renforcé**, comprenant la pension militaire d'invalidité (PMI) et une indemnisation complémentaire, **étendu jusqu'à la réparation intégrale** pour les missions les plus exposées.
- **Le déclenchement automatique des droits avérés sera également facilité pour les blessés.**

Les militaires blessés pourront bénéficier de la réparation intégrale, même sans faute de l'Etat, lorsqu'ils seront particulièrement exposés à un risque notamment pour les opérations extérieures, de guerre, missions d'une intensité et dangerosité comparable et celles de préparation au combat. En cas de besoin d'assistance, les conditions d'attribution de la majoration tierce personne seront également facilitées. Ces mesures sont prévues dans le projet de Loi de programmation militaire.

Le déclenchement automatique des droits avérés sera facilité pour les militaires blessés, notamment ceux qui, déjà pensionnés, verront dès 2023 le renouvellement de leur pension temporaire d'invalidité engagé automatiquement, et leur pension élevée à un taux supérieur, dit « taux du grade », à leur départ de l'institution (600 blessés pensionnés ont déjà bénéficié de ce dispositif de façon automatique).



AXE 4 : SIMPLIFIER

SIMPLIFIER LES DÉMARCHES ADMINISTRATIVES

- Simplifier la phase d'instruction et l'accès aux droits
- Mettre en place une demande unique dématérialisée.
- Limiter autant que possible la production par l'ayant droit de pièces justificatives et mettre en oeuvre un coffre-fort numérique.
- Automatiser et améliorer les droits
- Faciliter le déclenchement automatique des droits avérés pour le blessé ou les familles des militaires morts en service.
- Pour les familles endeuillées, déclencher le processus d'indemnisation automatiquement, à la charge de l'administration.
- Inverser la charge de la preuve dès que cela est possible.
- Octroyer une provision en capital dans les semaines suivant la demande de réparation.
- Assouplir l'attribution de la majoration pour tierce personne.
- Mettre en place la solde « continuée ».

AXE 5 : FORMER

AMÉLIORER LA FORMATION DU PERSONNEL ET LA SENSIBILISATION DES FAMILLES

FORMER LE PERSONNEL

- Informer spécifiquement le personnel d'encadrement des unités militaires.
- Mettre en place des formations de spécialité/cursus de carrière valorisé pour les civils et militaires affectés à la réparation des blessés ou en soutien des familles endeuillées.
- Renforcer le dispositif de communication/sensibilisation au niveau du commandement local et des familles sur la bonne prise en compte des militaires atteints de syndrome post-traumatique.

SENSIBILISER LES FAMILLES

- Renforcer la politique de prévention au profit des familles.
- Rédiger des guides au profit des familles endeuillées.

- Développer les « SAS familles » au retour d'opérations.

AXE 6 : COMMUNIQUER

AMÉLIORER L'ACCÈS À L'INFORMATION

MIEUX COMMUNIQUER

- Simplifier les modalités du mécénat et le développer.
- S'appuyer sur le Bleuets de France pour dynamiser la solidarité.
- Mettre en service le site internet unique au profit des blessés et familles « maison numérique des blessés et familles »
- Développer et actualiser les guides et les vecteurs d'information.

DÉVELOPPER L'ASSISTANCE ADMINISTRATIVE

- Améliorer les correspondances à destination des blessés et des familles.
- Assurer la complémentarité entre aides digitales, assistance téléphonique et physique dans une logique territoriale.
- Développer les dispositifs de type « appel à un expert » en impliquant tous les acteurs, y compris les associations et entraides.
- Favoriser, sans le systématiser et sur la base du volontariat, un binôme des blessés et le parrainage.
- Organiser une journée des aidants



FOCUS : MAISON NUMÉRIQUE DES BLESSÉS ET DES FAMILLES

- Un site internet spécialement dédié aux militaires blessés et aux familles éprouvées est mis en ligne dès avril 2023
- Cette plateforme numérique unique sur Internet a vocation à centraliser l'information et simplifier l'accès aux principaux droits à réparation.

La maison numérique des blessés et des familles répond à l'objectif de modernisation et d'amélioration de l'accès à l'information. Elle doit faciliter la réalisation des démarches et permettre un gain de temps dans le traitement des demandes.

Il s'agit de mettre à disposition une information personnalisée, adaptée au contexte de chaque bénéficiaire ; fournir les modalités pratiques d'activation des différents dispositifs ; permettre à terme un suivi partagé de l'avancement des dossiers ; limiter la charge administrative pesant sur les ayants-droits et renforcer la dimension humaine du parcours.

Evulsive et dynamique, la première version de la MNBF a vocation à être améliorée courant 2023 et 2024 par le développement de nouvelles fonctionnalités.



CHANTIER 2 :

RENFORCER L'ACCOMPAGNEMENT ET LES PARCOURS DANS LA DURÉE

CONSTAT

Depuis plusieurs années, l'amélioration de l'accompagnement des blessés et des familles des militaires blessés ou morts dans l'exercice de leur fonction a bénéficié de nombreuses avancées, dont certaines sont encore en cours de construction. Les dispositifs construits se complètent et répondent à un très grand nombre des cas. Ils concernent en effet de nombreux domaines : la reconstruction physique



comme psychique, notamment par le sport, le soutien aux familles, le retour à l'emploi des militaires blessés ou encore la reconnaissance des blessés.

S'ils illustrent l'attention portée aux militaires blessés ou tués dans l'exercice de leur fonction et à leur famille, certains peuvent être développés ou améliorés tandis que d'autres doivent encore être mis en place. Il s'agira dès lors de soutenir, renforcer et amplifier lorsque cela est nécessaire les dispositifs existants, comme celui des maisons Athos et de permettre à d'autres projets de démarrer dans les meilleures conditions, comme pour le village des blessés du CNSD ou le pôle de réhabilitation physique et psychique de l'Institution nationale des Invalides.



Dans le domaine de l'accompagnement vers l'emploi, il convient de poursuivre les efforts. Les conjoints des blessés, notamment, feront l'objet d'une attention particulière et des dispositifs spécifiques d'accompagnement seront déployés pour l'Outre-mer.

Les familles seront particulièrement intégrées dans ce troisième chantier, qu'il s'agisse du développement des maisons des familles dans les HIA, de leur accueil dans les territoires, notamment pour les aidants de militaires blessés, ou de les associer plus fortement encore à la reconstruction du blessé, comme dans le cadre du village des blessés.

AXE 7 : RÉPARER

DÉVELOPPER LES DISPOSITIFS DE RÉPARATION ET DE RECONNAISSANCE

AMÉLIORER LA RECONNAISSANCE

- Attribuer automatiquement la carte du combattant aux militaires morts pour la France.
- Créer une carte de famille des blessés de guerre, symbole de la reconnaissance de la Nation.
- Mettre en oeuvre un dispositif d'homologation des blessures reçues par les militaires en mission sur le



territoire national générant l'octroi d'une décoration.

- Adapter les processus de prise en compte des blessures de guerre.
- Réduire les délais d'attribution des décorations après la survenance de la blessure.

AMÉLIORER LA RÉPARATION

- Améliorer la retraite du combattant.
- Améliorer l'accompagnement et l'accueil des familles et des aidants des militaires blessés.
- Densifier le dispositif de réhabilitation militaro-sociale

ATHOS, avec l'ouverture de maisons sur le territoire métropolitain et en Outre-mer.

- Mettre en oeuvre le pôle de réhabilitation post-traumatique de la défense au sein de l'Institution nationale des Invalides.
- Pour les accidents survenus hors métropole, y compris hors service, permettre une prise en charge systématique par l'Etat du rapatriement du blessé ou du corps du défunt.
- Étudier l'évolution des conditions de prise en charge de certaines prestations.

ACTIONS DU COMMANDEMENT

- Responsabiliser le commandement dans l'accompagnement dans la durée des militaires blessés.
- Suivre les blessés en position d'activité Outre-mer.
- Mettre en place au sein de chaque armée un guichet unique en développant le nombre de référents.

ACTION DES ASSOCIATIONS

- Structurer l'accueil des associations de soutien des blessés dans les HIA.

AXE 8 : RECONSTRUIRE PAR LE SPORT

DÉVELOPPER LA RECONSTRUCTION PAR LE SPORT

RÉHABILITER PAR LE SPORT « DÉCOUVERTE »

- Mettre en oeuvre le Village des blessés.
- Développer l'offre « activités physiques de loisirs » au sein des hôpitaux d'instruction des armées.



- Favoriser l'accès à la formation sportive qualifiante au profit des blessés.
- Initier et développer des échanges et de nouveaux partenariats, y compris à l'international.
- Prendre en charge les prothèses destinées à la pratique du sport.

RÉHABILITER PAR LA COMPÉTITION

- Mettre en oeuvre l'expérimentation sur la phase dite compétitive du parcours de reconstruction.
- Prévoir l'accès au bataillon de Joinville pour les blessés

AXE 9 : EMPLOYER

AMÉLIORER L'EMPLOYABILITÉ

ACCÉDER À L'EMPLOI

- Améliorer l'accompagnement à la transition professionnelle.
- Améliorer le dispositif des emplois réservés.
- Adapter aux réalités des territoires d'Outre-mer les modalités du suivi de la reconversion.



DÉVELOPPER LES RÉSEAUX ET LES PARTENARIATS

- Développer un écosystème Défense souhaitant soutenir les blessés, en lien avec le MEDEF et avec les entreprises, les établissements publics, les collectivités territoriales et associations.
- Appuyer la mise en oeuvre et évaluer les récentes mesures prises dans le cadre du plan précédent.



FOCUS : MILITAIRES BLESSÉS PSYCHIQUES : OUVERTURE DE LA QUATRIÈME MAISON ATHOS

- La 4^e maison ATHOS a été inaugurée en avril à Auray (Morbihan)
- Ce dispositif interarmées de réhabilitation psychosociale est dédié à l'accompagnement des militaires blessés **psychiques**

Cette nouvelle maison répond à un besoin de proximité pour la prise en charge de blessés : elle peut accueillir de l'ordre de 100 membres, à la journée ou en séjour.

L'ouverture d'une 4^e maison en Bretagne démontre l'importance et l'efficacité du dispositif ATHOS. Reposant depuis 2021 sur trois maisons (Bordeaux, Toulon, Aix-les-Bains), elles accueillent aujourd'hui près de 300 membres, qui bénéficient d'une bienveillance et d'une

reconnaissance sous la forme d'une prise en charge individualisée reposant sur un principe fondamental : placer le blessé au centre de son parcours et de sa reconstruction.

L'engagement d'accorder une attention renforcée à la réparation de la blessure psychique a conduit le ministère des Armées à proposer une offre complémentaire, innovante et ciblée.

ATHOS témoigne ainsi du devoir moral de la Nation en offrant un accompagnement personnalisé et de proximité, dans un environnement non médicalisé, permettant aux blessés de transformer leur parcours de soins en parcours de vie. Le plan prévoit un réseau de dix maisons couvrant le territoire métropolitain, y compris l'Outre-mer.

LE MINISTÈRE DES ARMÉES

ENGAGÉ POUR LA DÉFENSE DE LA FRANCE ET DES FRANÇAIS

En permanence, 24H/24, plus de 35 000 militaires assurent la sécurité de nos concitoyens en France et à l'étranger : 13 000 sur le territoire national et 22 000 répartis dans le monde (dont 6 000 déployés en opérations extérieures)

À HAUTEUR D'HOMME

pour l'année 2023

207 000 militaires et 64 000 civils.
270 000 hommes et femmes, dont 22 % de femmes.
26 000 recrutements par an, dont 4 000 agents civils.
41 000 réservistes opérationnels sous contrat.

ACTEUR ÉCONOMIQUE MAJEUR

pour l'année 2023

43,9 milliards d'euros de budget, soit le 2^e budget de l'État.
14,5 milliards d'euros pour l'équipement des forces.
200 000 emplois générés par la Base industrielle et technologique de défense (BITD).
26 000 Petites et moyennes entreprises (PME) et Entreprises de taille intermédiaire (ETI) en contrat avec le ministère des Armées.

TOURNÉ VERS L'AVENIR

pour l'année 2023

7 milliards d'euros de Recherche & Développement, dont 1 milliard consacré à l'innovation.

1^{ER} ACTEUR MÉMORIEL DE L'ÉTAT

275 nécropoles nationales, 10 hauts lieux de la mémoire nationale, 2 200 carrés militaires, un millier de lieux de sépulture dans 80 pays, lieux de commémoration et de transmission de la mémoire combattante.

2^E ACTEUR CULTUREL DE L'ÉTAT

21 musées, 160 monuments classés, 3 millions de visiteurs par an.
3 millions de photos et 21 000 films couvrant 4 siècles d'Histoire.

Centre media du ministère des Armées
Tél. : 09 88 67 33 33
media@dicod.fr



Retrouvez-nous sur www.defense.gouv.fr